

Direction Evaluation et Réponse
aux Besoins des Populations
*Service Animation Territoriale en Santé
et Démocratie Sanitaire*

ARRETE ARS/DERBP/N° 971-2022-10-27-00001/CP-CSA

Modifiant la composition de la Commission Permanente
de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie
de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

**LA DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,
DE SAINT MARTIN ET DE SAINT BARTHELEMY**

<<<>>>

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L1432-4, L.1442-1 à 3, D.1432-28 et suivants, R.1442-1 et D.1442-6 et suivants ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le Décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N°971-2022-09-06-00003/CSA du 6 septembre 2022, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Considérant l'élection de M. Claude PHILOMIN à la présidence de la commission spécialisée prévention le 8 septembre 2022 ;

Considérant les candidatures et le positionnement proposés par les membres du collège 2, lors de la consultation du 18 octobre 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Commission permanente de la conférence de la Santé et de l'Autonomie de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est composée ainsi qu'il suit :

I – MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE

Mme Marie-France TIROLIEN	Présidente de la CSA
M. Claude PHILOMIN	Président de la Commission Spécialisée Prévention
M. Alain BRAVO	Président de la Commission Spécialisée Organisation des soins
Mme Emmanuella SAINT-CLAIR	Présidente de la Commission Spécialisée Accompagnements Médico-Sociaux
Mme Odile LIN	Présidente de la Commission Spécialisée Droits des Usagers

Collège 2 - Représentants des usagers de service de santé ou médico-sociaux

Un représentant parmi l'ensemble du collège 2 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Rose-Marie PIERRE <i>France Assos Santé Guadeloupe</i>	M. Alain LASCARY <i>France Assos Santé Guadeloupe</i>

Article 2 : Le Directeur de l'Evaluation et de la Réponse aux Besoins des Populations de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, de Saint Martin et de Saint Barthélemy est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Registre des Actes Administratifs.

Gourbeyre, le **27 OCT. 2022**

Le Directeur Général

Laurent LEGENDART



COMMISSION PERMANENTE - 15 membres (voix délibérative)

COLLEGE		Tit/Suppl	Civilité	NOM	PRENOM	ORGANISME - FONCTION
<i>Membres Voix Délibérative</i>						
PRESIDENT CSA			Mme	TIROLIEN	Marie-France	Présidente de Guadeloupe Espoir Drépanocytose
Président CS Prévention			M.	PHILOMIN	Claude	Membre du CA de la Confédération Syndicale des Familles de Guadeloupe
Président CSOS			M.	BRAVO	Alain	Président de France Rein Guadeloupe
Présidente CSMS			Mme	SAINT-CLAIR	Emmanuella	Directrice SSIAD Arc en Ciel Saint-Joseph de Cluny (Sainte-Anne) ADEDOM Guadeloupe
Présidente CSDU			Mme	LIN	Odile	Directrice Générale Association Accueil Le Bel Age (Lamentin)
1 - Représentations collectivités territoriales	Titulaire	Dr		ATALLAH	André	Maire de Basse-Terre
	Suppléante	Mme		DOLMARE	Dominique	Conseillère Municipale Mairie de Pointe-à-Pitre
2 - Représentants des usagers de service de santé ou médico-sociaux	Titulaire	Mme		PIERRE	Rose-Marie	France Assos Santé Guadeloupe
	Suppléante	M.		LASCARY	Alain	France Assos Santé Guadeloupe
3 - Représentants du Conseil Territorial de Santé	Titulaire		Le président du CTS Iles du Nord ou son représentant			
	Suppléant					
4 - Partenaires sociaux	Titulaire	M.		BERTHELOT	Henri	Secrétaire Général de l'UIR-CFDT
	Suppléante	Mme		CHEVALIN	Christelle	UIR-CFDT
	Titulaire	Mme		COLOMBO	Jacqueline	FTPE Guadeloupe
	Suppléant	M.		MARIE	Fabrice	FTPE Guadeloupe
5 - Représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociales	Titulaire	M.		POLTES	Jean-Luc	CA CGSS
	Suppléant	M.		SINNAN-RAGAVA	Freddy	CS CGSS
6 - Représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé	Titulaire	Dr		BANGUID	Evelyne	Médecin PMI
	Suppléante	Mme		MARRIEN	Nathalie	Directrice Générale Adjointe Collectivité de Saint-Martin - Responsable délégation Solidarité et Familles
7 - Représentants des offreurs des services de santé	Titulaire	M.		LUCINA	Jean-Claude	Directeur Général de l'AUDRA
	Suppléant	Mme		GIRARD-DUGAMIN	Laure	Administrateur Association Accueil Le Bel Age
	Titulaire	Mme		DUWICQUET	Rachel	1ère Vice-présidente de KALITEPOUVIV
	Suppléante	Mme		FRONTEAU	Karine	Membre de KALITEPOUVIV
8 - Personnalité(s) qualifiée(s)		Mme		DEVILLERS	Danièle	Ancien magistrat administratif (vice président des tribunaux administratifs des Antilles-Guyane, président de TA de Guadeloupe) après une 1ère carrière en DDASS
Membres Voix Consultative	Préfet de Région					
	Préfet délégué de St Barthélemy, St Martin					
	Président du Conseil Economique et Social					
	Recteur de l'académie de Guadeloupe					
	Direction des Affaires Culturelles					
	Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS)					
	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)					
	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)					
	Direction de la Mer					
	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ)					
	Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)					
	DGARS					